

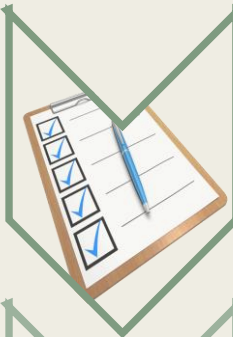
Définition du dispositif

- Dispositif mis en place en 2010 par la municipalité
- Aide pour les jeunes à financer leur permis de conduire
- 20 bourses de 1 000 € attribuées chaque année
- 35 heures de bénévolat en contrepartie

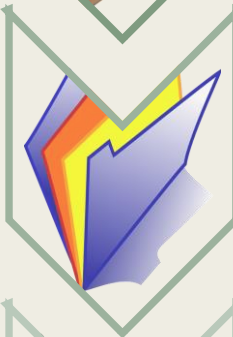
Définition du dispositif

- La bourse de 1 000€, complétée par 300€ payés par le bénéficiaire, comprend :
 - *Les cours de code,*
 - *1 passage du code,*
 - *25 heures de conduite*
 - *Une présentation à l'examen pratique du permis de conduire*

Calendrier des candidatures



- Du 4 janvier au 29 janvier 2021
- Inscription en ligne + réception des pièces annexes
- <http://www.epinay-sur-seine.fr/bourse-permis-2020.html>



- **Février – mars :**
- Sélection des candidats (comité technique, jurys et comité de décision)



- **avril – mai**
- Validation des boursiers en Conseil Municipal
- Signature des contrats par les bénéficiaires
- Démarrage du dispositif pour une durée d'un an

Les critères de sélection

- Avoir entre 18 et 25 ans
- Etre Spinassien.ne depuis 2 ans au moins
- Ne pas être inscrit.e dans une auto-école
- Lire et accepter le mode d'emploi du dispositif
- Candidater en ligne et **fournir les justificatifs demandés à l'adresse suivante : 7 rue Mulot**
- Direction du Développement Local et Participatif (1^{er} étage du bâtiment) avant la date butoir du 29 janvier 2021.

Les pièces justificatives

- Fournir au service Prévention l'ensemble des pièces demandées :
 - Photocopie pièce d'identité
 - 1 photo d'identité
 - 2 Justificatifs de domicile à votre nom (2019 et 2020)
 - Copie du certificat individuel de participation à la journée de défense et de citoyenneté ou attestation de recensement,
 - Copie de l'attestation du suivi de formation pratique du BSR accompagnée de l'ASSR (ou de l'ASR)
 - Certificat de scolarité, Attestation Pôle Emploi, contrat de travail ...

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié